

Ecole **M**usique et **D**anse

Vélizy-Villacoublay

CONCOURS

D'INTERPRETATION MUSICALE

CLARINETTE



FÉVRIER
16
dès 9h00

Renseignements : Ecole de Musique et de Danse 29, Rue Paulhan 78140 Vélizy-Villacoublay
09 72 56 95 06 - 09 72 56 95 07



D'Addario
WOODWINDS

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
Vélizy-Villacoublay



DM
delagemusic.fr

CYRILLE
MERCADIER
CLARINETTES

45, rue de Marou
78000 Paris - France
Tel : +33 (0)1 42 95 54 10
c.mercadier@delageme.com
cyrille.mercadier@delageme.com



Edito

Le Concours d'interprétation musicale de Vélizy-Villacoublay consacré à la clarinette revient pour sa 6ème édition.

Les candidats, jeunes débutants apprentis musiciens ou accédant à la plus virtuose des maîtrises, devront traduire d'une manière personnelle les intentions des compositeurs au travers des oeuvres que nous proposons cette année. Ils auront la chance de présenter leurs interprétations devant le jury composé de Dalia Levi-Minzi, Loïc Sorel, Philippe Leloup et Jean-Marc Fessard.

En marge du Concours, une série d'événements viendra enrichir cet échange pédagogique, artistique et culturel. Cet échange se fera notamment lors du concert de clôture (remise des récompenses) où, d'une part, les candidats pourront y participer activement puisqu'ils seront invités à interpréter une oeuvre en ensemble « éphémère » de clarinettes que préparera Patunia Jankowska, professeure à l'Ecole de Musique et de Danse, et où, d'autre part, trois des lauréats présenteront au public les pièces du Concours.

Ce concours est le fruit d'une longue réflexion en collaboration avec de nombreuses personnalités artistiques et n'a qu'une vocation : Transmettre...

A handwritten signature in black ink, reading "Olivier Depaix". The script is fluid and cursive, with the first letter 'O' being large and stylized.

Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse

Règlement

Le concours est ouvert aux clarinettistes de toutes nationalités sans limites d'âge.

La Direction du concours se réserve le droit de suspendre les inscriptions dans le cas où le surnombre de candidats pourrait nuire à la bonne réalisation de ce concours. La Direction se réserve également le droit d'annuler le concours si le nombre de candidats est insuffisant. Dans ce dernier cas, les droits d'inscription seront remboursés ou retournés aux candidats déjà inscrits.

Un accompagnateur sera mis à la disposition des candidats le jour du concours (coordonnées à venir). Les frais de répétition sont à la charge du candidat. Néanmoins, un candidat pourra être accompagné par son pianiste-accompagnateur s'il le désire. Dans ce cas, merci de le signaler lors de votre inscription.

Les photocopies sont strictement interdites (loi du 11 mars 1957, code pénal article 425 et loi du 20 juin 1994).

L'horaire (correspondant à l'heure approximative de l'audition du candidat) parviendra quelques jours avant la date du concours. Seuls les candidats ayant acquitté le droit d'inscription seront convoqués.

Le droit d'inscription ne sera remboursé en aucun cas sauf, pour cause de maladie et sur justificatif médical.

Toutes les épreuves seront publiques. L'entrée sera libre mais dans la limite des places assises disponibles. Il sera interdit au public de rentrer pendant le passage d'un candidat. Il sera prié au public une discrétion totale et aucune appréciation de sa part ne sera tolérée.

La remise des prix a lieu après la délibération des membres du jury lors du Concert de clôture le samedi 16 février 2019 à 20h00. Le jury est composé de personnalités éminentes du monde de la clarinette parmi lesquelles est nommé un président de jury. Le jury délibère à huis clos. La décision du jury est sans appel. Le jury n'est pas tenu de décerner toutes les récompenses prévues si la qualité du concours s'en fait sentir. En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante. Le jury peut se réserver le droit d'écourter l'audition des candidats sans que cela implique un caractère discriminatoire. Seul un candidat pourra remporter la catégorie INTERPRETATION.

L'annulation du concours ou la modification du règlement et du tableau des récompenses, pour cas de force majeure, ne pourra entraîner ni poursuites, ni demandes d'indemnité à qui que ce soit.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident, détérioration ou vol survenus aux candidats durant leur participation aux épreuves.

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Date et lieu de Naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Email :

Accompagnateur du Concours : OUI NON

Montant des inscriptions (entourez le niveau choisi) :

Cycle I, 2ème année - 20 euros

Fin de Cycle I - 25 euros

Cycle II, 2ème année - 30 euros

Fin de Cycle II - 40 euros

Fin de Cycle III - 50 euros

Interprétation - 60 euros

Le montant des inscriptions est à adresser par chèque à

Ecole de Musique et de Danse
Concours d'interprétation Musicale
29 rue Paulhan
78140 Vélizy-Villacoublay

Programme

IMPORTANT :

Pour tous les niveaux, il sera demandé une improvisation libre de 2 minutes. Sans accompagnement.

Cycle I, 2ème année

Michel Lysight

« Tanka »

pour clarinette et piano (Editions Billaudot)

Fin de Cycle I

Gilles Martin

« Clarinette au top ! »

pour clarinette et piano (Editions La Fabrik'à Notes)

Cycle II, 2ème année

Vincent Guyot

« 10 pièces pédagogiques graduées » Volume 2

« Espagnolade »

pour clarinette et piano (Editions Billaudot)

Fin de Cycle II

Vincent Guyot

« 10 pièces pédagogiques graduées » Volume 2

« Allegro Romantico »

pour clarinette et piano (Editions Billaudot)

Fin de Cycle III

Carl Maria von Weber

« Concertino »

pour clarinette et piano (Editions au choix du candidat)

Interprétation

Claude Debussy « 1ère Rapsodie »

pour clarinette et piano (Editions Barenreiter Urtext)

&

Philippe Leloup

« Debussy le cubain »

pour clarinette et piano (Editions La Fabrik'à Notes)